
Dons de la commune de Thoiry et de celles voisines (Seine-et-Oise) de 256 livres 15 sols en assignats pour les frais de la guerre, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la commune de Thoiry et de celles voisines (Seine-et-Oise) de 256 livres 15 sols en assignats pour les frais de la guerre, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 59;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23406_t1_0059_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Marie Courchet, veuve de Jean-Honoré Pelloquin, officier de santé, mort à l'hôpital militaire de Nice, le 21 ventôse dernier, décrète :

« Art. I. — La trésorerie nationale mettra à la disposition du district de Draguignan, la somme de 400 liv., pour être remise, sans délai, à titre de secours provisoire, à Marie Courchet, veuve de Jean-Honoré Pelloquin, domiciliée dans ladite commune de Draguignan.

« Art. II. — Les pièces sur lesquelles est intervenu le présent décret, qui ne sera imprimé qu'au bulletin de correspondance, seront envoyées au comité de liquidation qui demeure chargé de régler la pension qui revient à la veuve et aux enfans dudit Pelloquin » (1).

ETAT DES DONs

(suite) (2).

a

Le citoyen André Dumont, député, a déposé une décoration militaire.

b

La commune de Thoiry et celles voisines, département de Seine et Oise, ont envoyé, pour les frais de la guerre, 256 liv. 15 sols en assignats; en numéraire, 39 liv.

La séance est levée à cinq heures (3).

Signé, LOUIS (du Bas-Rhin), *Président*; Besson, BORDAS, TURREAU, A. DUMONT, LEGENDRE, TRIVAL, *Secrétaires*.

68

[Commune de Paris, 21 mess. II. Etat des détenus] (1).

NOM DES PRISONS	NOMBRE DE DÉTENUS
Maison de repression.....	37
Grande Force	676
Petite Force	300
Sainte Pélagie.....	219
Madelonnettes	298
Montprin	67
Abbaye	96
Bicêtre	763
A la Salpêtrière.....	280
Chambres d'arrêt, à la mairie	17
Fermes	74
Luxembourg	727
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	551
Maison du Plessis	547
Picpus, Fg. St Antoine	206
Coignard, à Picpus.....	58
Caserne des petits pères.....	183
Les Angloises, rue St. Victor.....	168
Les Angloises, rue de Loursine	151
Caserne, rue de Sève.....	134
Les Carmes, rue de Vaugirard	353
Les Angloises, fg. St Antoine.....	88
Vincennes.....	450
Ecossais, rue des fossés St Victor	107
St. Lazare, fg St Lazare	707
Geoffroy, folie Renaud.....	25
Belhomme, rue Charonne, n° 70	100
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire...	146
TOTAL GÉNÉRAL.....	7 528

69

[La comm. du Puy-du-Tour à la Conv.; 29 prair. II] (2).

« Citoyens représentans,

Quoique notre commune soit une des moins considérable de la République, elle n'en est pas moins reconnoissante de tous vos travaux et notamment de votre décret du 18 floréal qui promulgue l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'ame. Décret immortel qui confond nos ennemis et qui les forcera à respecter et à rendre justice à une nation qui met toutes les vertus civiques à l'ordre du jour.

Par votre fermeté, citoyens représentans, vous avez déjoués et triomphé des projets de vos ennemis, perseverez et nous serons sauvés, aussi vous pouvez compter sur notre zèle pour la chose publique et sur notre reconnoissance. »

MOURET (*maire*), DUMAS, MAYNAN, LEYMANT, DUSAC, JOUVENEL, DUMAS, ESTURZIC, DELMAS, LACAS.

SAIGNE, SALVANIAT

[et 3 signatures illisibles.]

Mention honorable, insertion au bulletin. (3)

(1) C 309, pl. 1200, p. 3. Signé Guyot.

(2) C 309, pl. 1200, p. 6. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^t).

(3) Mention marginale datée du 22 mess.

67

[21 mess. II] (4).

Par sa lettre du 12 messidor, l'agent national du district de Tarascon, au département de l'Arriège, annonce que dans la dernière décade de prairial une partie de biens d'émigrés estimés 56.497 liv. a été vendue à 94.187 liv.

Un membre demande l'insertion de cette annonce au bulletin de correspondance.

CLAUZEL.

Mention honorable. Insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XLI, 163. Minute de la main de Collombel. Décret n° 9876. J. Sablier, n° 1429.

(2) P.V., XLI, 334. J. Sablier, n° 1429; J. Fr., n° 654; Ann. R.F., n° 222.

(3) P.V., XLI, 164.

(4) C. 309, pl. 1200, p. 14.

(5) Mention marginale datée du 22 mess.